

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

De Mr VOLTZ Didier, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **I. Adoption du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2008**

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **II. Compte-rendu des commissions municipales :**

#### **a) Commission « Démocratie locale et Citoyenneté » :**

#### **Réunion du Mercredi 7 août 2008, 18h30**

Présents : Didier Voltz , Patrice Crette, Odile Sergent, Marie-France Clopeau, Françoise Achelle, Michèle Bugeaud.

Excusés : Daniel Sonnette, Sébastien Bonnet

Les premières réunions de quartiers qui se sont déroulées, comme nous nous y étions engagés, ont permis à près de 500 Angloises et Anglois de dialoguer en direct avec leurs élus pour faire part de leurs demandes ou suggestions.

La diversité des sujets abordés concernant la vie quotidienne de chacun a été au cœur des préoccupations de tous.

Sans être exhaustif, cette diversité peut se résumer à quelques grands thèmes;

- La sécurisation des déplacements des personnes et des véhicules.  
Besoin de trottoirs, du respect des limitations de vitesse, de l'aménagement des carrefours et de certains axes jugés dangereux. La circulation et la traversée de la commune en plusieurs endroits doivent être réétudiées.
- Les problèmes de voirie et de réseaux.  
De nombreux sujets autour de ces questions : l'évacuation des eaux usées, le devenir de la station d'épuration, la gestion de l'eau, le réseau d'eaux pluviales jugé par endroits peu efficace lors de fortes pluies. L'entretien de la voirie, le fleurissement et l'aménagement des espaces communaux, les entrées de la commune sont également au cœur des préoccupations. Un souhait : étendre l'horaire de l'éclairage public en période estivale.
- La préservation du patrimoine communal.  
Mise en sécurité de l'église, de la tour de Moricq, de l'octroi, du clos du champ de foire, du cimetière, du théâtre, le devenir de l'ancienne perception et son utilisation et envisager l'extension du Centre de Loisirs.
- Vie sociale et communale.  
Etudier la possibilité d'initiatives festives dans le centre bourg, à la tour de Moricq, au clos du champ de foire en dehors de la période estivale.  
Utilisation des salles municipales, leur saturation.

Pour donner suite à ces premières réunions de quartiers, trois nouvelles réunions auront lieu pour permettre de rendre compte et de faire le point des études de faisabilité en cours.

- **Pour les Quartiers de Moricq et La Ville d'Angles le Mercredi 12 Novembre**
- **Pour les Quartiers Les Tournesols et Le Centre bourg le Mercredi 26 Novembre**
- **Pour les Quartiers La Pommeraie et Capriola le Mardi 02 Décembre**

A noter, que la réunion avec les associations pour l'élaboration du calendrier des fêtes initialement prévue le mercredi 12 Novembre a été repoussée au Vendredi 21 Novembre, un courrier a été adressé dans ce sens aux présidents(es) des associations Angloises.

Les réunions auront lieu à 20h30 à la salle de la Détente

La commission en assurera l'organisation et le déroulement.

**COMPTE RENDU :**

**Réunion de la commission « Marchés – développement économique »**

**Lundi 25 août 2008, 14 h 00, salle de réunion à la mairie**

<u>Présents :</u>	Marie-France Clopeau Odile Sergent Françoise Achelle Joël Monvoisin Alain Gossuin – policier municipal
<u>Personnes invitées :</u>	Mme CHEIGNON (représentante des marchands forains) Richard Hunaut (commerçant anglais)
<u>Excusé (s) :</u>	Didier Voltz

**But de la réunion :** préparer la première foire du 10 septembre 2008

Une note d'information sera distribuée à tous les commerçants et riverains du centre bourg afin qu'ils puissent prendre leur disposition au préalable étant précisé que la circulation et le stationnement seront interdits de 7 h à 15 h chaque deuxième mercredi des mois de septembre à juin dans la rue Nationale à partir du restaurant Le Bon Accueil jusqu'à la Boulangerie Douin.

Cette même information sera portée sur le site internet de la commune et il en sera fait écho dans la presse (info-locale).

Des affiches annonçant le retour des foires mensuelles seront apposées dans tous les commerces et établissements anglais recevant du public. D'autres le seront dans les mairies et Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative de La Jonchère, Saint-Benoist, Curzon, Champ-saint-Père, Grues et Saint-Denis-du-Payré.

Des affichettes seront distribuées sur les prochains marchés d'Angles, Longeville et la Tranche.

26 commerçants ont déjà donné leur réponse favorable définitive. Avec le concours d'Alain Gossuin, policier municipal, il a été procédé à la répartition des emplacements qui vont du kiosque face au Bon Accueil jusqu'à la boulangerie Douin sur le seul trottoir de droite ainsi que sur la place et le parvis de l'église. Si d'autres commerçants se présentent, des solutions d'installation restent toujours possibles : certaines places ont été laissées vacantes et le trottoir de gauche pourrait être partiellement occupé ainsi que le clos de l'Abbaye.

L'étude menée au préalable par Marie-France Clopeau et le responsable de la police municipale fait apparaître une dépense à supporter par la commune de l'ordre de 102 € (frais de personnels essentiellement 17 € x 3h x 2 pers non compris la participation de la police municipale). 200 ml seront nécessaires. Compte tenu de ces éléments, il est proposé de fixer à 1 € le mètre linéaire de voirie mis à disposition des commerçants ambulants souscrivant un abonnement de 10 mois et à 1 € 50 pour les commerçants occasionnels. Les commerçants qui choisiront l'abonnement seront invités à régler celui-ci dès la première foire.

Les commerçants et notamment les restaurateurs anglais qui peuvent se sentir concernés par ces foires avaient été conviés à cette réunion pour 15 h. Seul Mr Richard Hunaut, commerçant anglais en fruits, légumes et produits locaux s'est présenté. Après avoir entendu les projets de la municipalité, il a fait part de sa crainte et de celle des autres commerçants locaux pour qui, la présence de commerçants en alimentation risquait de porter préjudice aux commerçants anglais. Il lui a été répondu que pour que ces foires soient attrayantes, il importait qu'elles comportent des commerçants en alimentaire.

La mise en place d'une navette qui serait mise à disposition des personnes éloignées du centre bourg, dépourvues de moyens de transport et qui souhaiteraient se rendre à ces foires a été évoquée. Elle fera l'objet d'une étude ultérieure étant précisé que la gratuité est totalement exclue.

**III. Marchés mensuels 2008/2009 : tarifications.**

Le Conseil Municipal fixe, par 18 voix favorables et 1 abstention, à compter du 10 septembre 2008 les tarifs marchés mensuels comme suit :

- 1 € le ml pour 10 marchés mensuels s'étalant de septembre à juin
- 1.50 € le ml pour les commerçants occasionnels

#### **IV. Dénomination d'une Impasse.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une correspondance d'un riverain souhaitant une dénomination de son Impasse. Cette Impasse étant de statut privé, sa dénomination a fait l'objet d'un consentement commun avec les futurs résidents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **NOMME** l'Impasse desservant les parcelles n°3178 et 3245, Impasse des Gardes Pompes, en hommage à tous les pompiers de France.

#### **V. Locations municipales : logement au-dessus de la Poste.**

Une réflexion est portée sur une probable mise en location à l'année d'un des logements communaux situé 9 Rue de la Garde, au-dessus de la Poste.

Avant toute mise en location, le Conseil Municipal demande un devis concernant une individualisation de la distribution d'énergie (électricité et eau) et reporte la décision au Conseil Municipal du 23 septembre 2008 dans l'attente des renseignements-

#### **VI. Recensement INSEE 2009 :**

Entre le 15 janvier et le 14 février 2009, toute la population vivant sur la Commune d'Angles sera recensée.

##### Message aux Angloises et Anglois

À partir du jeudi 15 janvier 2009, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee. Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le 14 février 2009.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie.

Le Conseil Municipal créé 6 postes d'agent recenseur. Le profil recherché se traduit par la disponibilité, la capacité relationnelle, la moralité, la neutralité, la discrétion, la méthode et la ténacité.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme Monsieur RENARD Michel, conseiller municipal, coordonnateur municipal suppléant.

#### **VII. Commission « Urbanisme » et « Marché » : désignation de membres élus supplémentaires**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer deux membres élus supplémentaires dans deux commissions, Mr J.FOUCHARD et Mme F. ACHELLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, redésigne, par conséquent, les commissions ci-dessous comme suit :

1) ENVIRONNEMENT, PLU, URBANISME, CADRE DE VIE : Vice Président : Guy VANTHUYNE	Membres de droit : JC. BOILEAU MF. CLOPEAU ML. LE MOIGNIER D.SONNETTE J. BRAY J.FOUCHARD
2) MARCHES, Développement économique : Vice Président : Marie France CLOPEAU	Membres de droit : O. SERGENT D. VOLTZ J. MONVOISIN F. ACHELLE

### **VIII. Ecole Publique « Le Dauphin Bleu » : participation aux frais de transport vers la piscine de la Tranche sur Mer**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de participer à hauteur de 1 500 € aux frais de transport vers la piscine de la Tranche sur Mer des élèves de l'Ecole Publique. On dénombre 20 séances s'étalant de septembre à décembre et près de 65 élèves concernés par ces cours sportifs pour l'année scolaire 2008/2009. Le Conseil Municipal ajoute que les entrées sont prises en charge par La Communauté de Communes des Pays Moutierrois.

### **IX. Questions diverses**

#### **a) Milieu associatif :**

Nomination de deux membres de droit issu du Conseil Municipal au sein de l'association « Club Multimédia Anglois », Monsieur VOLTZ Didier, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire et Madame BRYJA Sandrine, conseillère municipale sont nommés à l'unanimité.

#### **b) Fêtes et cérémonies :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du planning des cérémonies communales de fin d'année qui se dérouleront dans la salle polyvalente, Espace de la Détente.

- Journée de la Citoyenneté le 13/12/2008
- Repas des aînés le 17/12/2008
- Vœux du Maire le 10/01/2009
- Vœux du personnel communal le 17/01/2009

Par ailleurs, le Conseil Municipal est invité à la soirée privée « d'Ecomarché » de dégustation dans le cadre de la foire aux vins d'automne le jeudi 11 septembre 2008.

#### **c) Communication :**

La « Lettre du Parc du Marais Poitevin » portant sur le SAGE du Lay est diffusée aux élus.

#### **d) Formations des élus :**

Le Conseil Municipal est informé du programme de formation des élus organisé par l'Association des Maires de Vendée pour le second semestre 2008. Les thèmes suivants seront abordés :

- Le Conseil Municipal
- La responsabilité de la commune et des élus
- Le statut de l' élu

Les élus souhaitant y participer sont invités à s'inscrire en Mairie.

#### **e) Défense incendie :**

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur BRAY Jacques, vice-président de la commission « Voirie », portant modification de trois poteaux incendie situés Rue de la Brime/Réaumur, Route des Conches et Route de la Tranche.

Ces travaux, d'un montant total de 5 100 € TTC, sont réalisés par la SAUR.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.  
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

## COMMUNE D'ANGLES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Angles, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Madame le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2008

Nombre de membres en exercice : 19

PRESENTS : Mme BERTHAUX Catherine – Mr VOLTZ Didier – Mr SUJEVIC Bruno – Mme LE MOIGNIER Marie-Louise – Mr VANTHUYNE Guy – Mr BRAY Jacques – Mme CLOPEAU Marie-France – Mr BOILEAU Jean-Claude – Mr SONNETTE Daniel – Mr RENARD Michel – Mme ACHELLE Françoise – Mme BRYJA Sandrine – Mme BUGEAUD Michelle – Mme SERGENT Odile – Mr CRETTE Patrice – Mr FOUCHARD Jacques – Mr MONVOISIN Joël et Mr CHALEMBERT-AVISSE Michel.

POUVOIR : Mr BONNET Sébastien à Mr VANTHUYNE Guy ; Mme CLOPEAU Marie-France à Mr MONVOISIN Joël.

Monsieur VOLTZ Didier a été élu secrétaire de séance.

#### Commission « Urbanisme » et « Marché » : désignation de membres élus supplémentaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer deux membres élus supplémentaires dans deux commissions, Mr J.FOUCHARD et Mme F. ACHELLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, redésigne, par conséquent, les commissions ci-dessous comme suit :

3) ENVIRONNEMENT, PLU, URBANISME, CADRE DE VIE : Vice Président : Guy VANTHUYNE	Membres de droit : JC. BOILEAU MF. CLOPEAU ML. LE MOIGNIER D.SONNETTE J. BRAY J.FOUCHARD
4) MARCHES, Développement économique : Vice Président : Marie France CLOPEAU	Membres de droit : O. SERGENT D. VOLTZ J. MONVOISIN F. ACHELLE

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
compte-tenu de la réception en Sous-  
Préfecture et de sa publication.